

Plan Local
d'Urbanisme

LE MANS MÉTROPOLÉ

Aligné

Allonnes

Ampage

Champagné

La Chapelle Saint-Aubin

Chaufour-Notre-Dame

Coulaines

Fay

La Millaudie

Le Mans

Mulsanne

Prullière-le-Châtel

Rouillon

Rvaudin

Saint-Georges-du-Bois

Saint-Saturnin

Sargé-lès-Le-Mans

Trangé

Vivré l'Évêque

APPROBATION

30 janvier 2020

Pièce n° 16.18

► Plan des servitudes
d'utilité publique
TRANGÉ

Échelle 1/5000

Le Mans Métropole

- PT3 - Servitudes rattachés aux réseaux de communications

PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception

PT1 - Servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques des centres de réception

T8 - Servitudes radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage

T1 - servitudes au voisinage des voies ferrées

I3 - Servitudes relatives aux canalisations de transport de gaz naturel

I1bis - Servitudes liées au transport d'hydrocarbures liquides

EL7 - Servitudes Alignement

EL3 - Servitudes de halage et de marchepied (halage)

EL3 - Servitude de halage et de marchepied (marchepied)

AS1 - Servitude résultant de l'instauration des périmètres de protection des eaux potables et minérales

AR6 - Servitude aux abords des Champs de tirs

AC2 - Servitude pour la protection des sites et monuments naturels

AC1- Servitudes pour la protection des Monuments Historiques

A5 - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau et d'assainissement (eau)

A5 - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau et d'assainissement (assainissement)

I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (aérien)

I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (souterrain)

I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (poste)

